

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2016

Convocation du 22 janvier 2016

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 29 janvier 2016 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes GILLES, RICHARD, SALIEGE, GOYARD, VIET, MM BILLON, CARPENTIER, MARILLIER, MONNERET, PACAUD, SIXDENIER, VERNOT,

Etait excusée : Mme JAILLET (pouvoir à M. MARILLIER)

Mme VIET est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2015.

Le Maire souhaite à l'équipe municipale ses meilleurs vœux pour l'année 2016, avec un travail toujours au service de la collectivité.

Le Maire continue la séance en donnant la parole à Béatrice SALIEGE qui explique que la commune a reçu une demande d'infirmières libérales dont le siège est à Montchanin. Elles souhaitent créer une annexe à leur cabinet sur la commune.

Elles ont visité l'ancien local du goût du vrai qui leur convient et acceptent le loyer proposé (300 €). Bien entendu, la commune devra le remettre en état en effectuant quelques travaux de mises aux normes imposées pour l'exercice de leur profession (accès handicapé, point d'eau, toilette au rez-de-chaussée).

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet. Des devis seront rapidement réalisés pour réaliser les travaux et mettre ce local à disposition le plus rapidement possible.

Aménagement de la traversée des hameaux des Baudots et de la Grange : point de situation, choix d'études, validation du cahier des charges, programmation des différentes échéances, demande de subventions

Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2016, avec l'ADT71 (Mme DUROURE) et le CAUE Mme LIMARE) dont les points principaux sont :

- Les travaux d'aménagement sont différents selon que le hameau des Baudots est classé en hameau ou en agglomération.
- Mme DUROURE rappelle que les obstacles latéraux tels que les potelets, barrières, trottoirs, arbres ne sont autorisés qu'en agglomération.
- La note d'opportunité présentée par l'ADT71 propose un aménagement possible uniquement en agglomération.

Avant de lancer une consultation pour choisir un maître d'œuvre qui devra suivre les travaux, le conseil municipal valide qu'une étude préalable soit réalisée pour étudier les différents aménagements possibles dont des hypothèses avec classification des Baudots en hameau ou en agglomération. Les propositions devront être validées par la Direction des Routes et Infrastructures de Saône et Loire, gérant les routes départementales.

Pour cette étude préalable, le conseil municipal transmettra à 5 bureaux avec des compétences paysagères (liste transmise par le CAUE) et en auditionnera 3 à l'issue de l'ouverture des plis. Les 5 bureaux sont : Atelier du triangle de Macon, Giroud Anne-Laure de Macon, GOUTTEBARGE Françoise du Creusot, LEMETTAIS Cédric de Montceau, MAURICE Maxime de Saint Loup-Géanges.

Le nombre de pages de la note méthodologique à rendre est fixé à 10. Des références chiffrées seront également demandées.

Le CAUE prépare le cahier des charges et l'ATD les pièces administratives.

Le conseil municipal valide les différentes étapes de la consultation pour l'étude préalable :

- 08/02/2016 : envoi du dossier de consultation par la commune,
- 04/03/2016 à 10h30 : date et heure limite de réception des offres,
- 04/03/2016 à 14h00 : ouverture et analyse des plis,
- 08/03/2016 : envoi des courriers aux bureaux ayant déposé une offre et admis à négocier,
- 18/03/2016 : audition/négociation avec les candidats admis à négocier.

Le conseil municipal annule la délibération du 19/12/2016 reçue en Sous-Préfecture le 22/12/2016, concernant la délégation au maire pour la conclusion du marché, le titre du dossier devant être identique sur toutes les pièces du marché. Il la remplace en modifiant le titre du projet comme suit : **Aménagement dont mise en sécurité de la traversée des Baudots et de la Grange**

Le maire prendra un arrêté pour autoriser les membres du conseil qui souhaitent faire partie de la commission marchés à procédure adaptée.

Régime indemnitaire – année 2015

Le Maire rappelle que le conseil municipal octroie des gratifications annuelles au personnel communal, pour services rendus. Par 7 voix pour, 5 contre et 1 abstention, le conseil municipal ne modifie pas le régime indemnitaire des agents de la commune. Le montant total de ces gratifications est de 1 860€, réparti comme suit :

- Billon Lydie : 200€
- Devoucoux Marie-Christine : 240€
- Godin Monique : 240€
- Monneret Fabienne : 300€
- Nectoux Daniel : 300€
- Nivault Emilia : 80€
- Perraudin Catherine : 100€
- Ringard Sylvie : 200€
- Sixdenier Nicolas : 180€

Le conseil municipal attribue également 50€ à Chassepot Charlene et Auguste Nathalie qui ont remplacé les agents titulaires en arrêt maladie.

Création d'un poste d'agent de maîtrise

Daniel NECTOUX peut prétendre à un avancement par promotion interne au grade d'agent de maîtrise, au 1^{er} mars 2016. Le conseil municipal accepte de créer le poste au 01/03/2016.

Création d'un poste d'agent technique 1^{ère} classe

Marie-Christine DEVOUCOUX peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe au 10 avril 2016. Le conseil municipal accepte de créer le poste au 10/04/2016.

Renouvellement d'un contrat de travail

Charlene CHASSEPOT a été recrutée en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité du 11/09/2015 au 31/12/2015. Elle a remplacé Marie-Christine DEVOUCOUX en congé maladie jusqu'au 14 décembre 2015 et remplace Sylvie RINGARD qui n'a plus souhaité réaliser le ménage le mercredi après-midi (3h), depuis le 07/10/2015.

Le même contrat a été renouvelé pour le mois de janvier.

Catherine PERRAUDIN a émis le souhait, pour raisons personnelles, de ne plus effectuer le ménage dans la salle Félix Menager (1h).

Charlène CHASSEPOT accepte de reprendre cette activité, en complément de l'activité ménage à l'école du mercredi après-midi.

Le conseil municipal accepte de diminuer le temps de travail de Catherine PERRAUDIN de 1 heure et de recruter Charlène CHASSEPOT, en contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016 à raison de 3h21' hebdomadaire, les 3 heures de ménage à l'école étant annualisées. Elle sera rémunérée sur la base de l'indice brut 341, majoré 322. Il autorise le maire à signer les contrats de travail.

Remplacement des équipements vétustes d'éclairage public

Le SYDESL propose le remplacement de 4 commandes d'éclairage public et la pose de 12 horloges astronomiques, pour un coût de 9000 € HT avec une participation du SYDESL de 4500€ HT.

Les travaux seront effectués en fin d'année et le règlement se fera sur l'année 2017.

Le conseil municipal ne souhaite pas réaliser les travaux cette année mais demande à ce qu'ils soient programmés pour l'année 2017.

Travaux d'extension du réseau électrique de la zone artisanale

Les travaux de raccordement de la propriété de M. BOMBARDELLA aux Baudots vont débiter le 10/02/2016.

Stations d'épuration

Rapport des visites de contrôle

Le conseil municipal prend connaissance des rapports des visites des stations plantées de roseaux situées aux Baudots et au Martrat.

Dysfonctionnement sur le poste de refoulement de la station Baudots

Des devis sont proposés pour le remplacement des pompes par 01 Pompage. Comme il a été proposé par l'entreprise lors de son intervention sur le site, il sera demandé qu'une pompe plus puissante soit prêtée à la commune pour faire des essais avant de valider le devis.

Réalisation des bilans 24h

Un nouvel arrêté concernant les systèmes d'assainissement collectif est paru le 21 juillet 2015. Il modifie la fréquence de réalisation des bilans 24h de mesure de pollution sur les stations d'épuration. La fréquence des bilans à effectuer pour les stations des Baudots du Martrat est de un par an.

Le coût unitaire proposé par le département est de 850 € TTC. Pour 2 bilans réalisés le même jour, il est de 1600 € TTC.

Le conseil municipal décide de demander d'autres devis.

Informations diverses

Le Conseil Municipal est informé :

- du recensement de la population : 693 habitants au 01/01/2016.
- de l'accord de modification du PLU pour l'accès à la zone artisanale des Baudots : le maire signe la modification le 02/02/2016 à la CCSCC. Le document sera consultable en mairie.
- de la mise à disposition par la CCSCC d'un broyeur à branches pour les communes.
- du déplacement gratuit par Orange du sous-répartiteur situé dans le local de la poste (2^{ème} semaine de mars)
- de la restauration du mur du « city » par nos agents techniques.

Les membres du conseil municipal,